

**Mairie de LE MOLAY-LITTRY**

**Calvados**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JANVIER 2017**

Présents : Mrs BERTIER, MARIOTTI, Mmes MOTTIN, DROUET, Mr FURDYNA, Mme GODARD, Mrs COURSAN, ARBON, Mmes BERLIOZ, CHEVALIER, Mr CALIGNY, Mmes PHILIPPE, LEGOUPIL, Mrs BRIARD, LAHAYE, FLEURY, Mmes LEBATARD, BOUILLON.

Absents excusés : Mme GRUNY, Mrs LEROUX, MADELAINE.

Secrétaire : Mr FLEURY

Pouvoir : Mme GRUNY a donné pouvoir à Mr BERTIER

**2017/001 : DÉMISSION**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Elisabeth RIDEL de son poste de Conseillère Municipale le 25 Janvier 2017.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision. N'ayant plus de candidats issus de la liste des élections municipales du 23 Mars 2014 pour siéger au sein du Conseil Municipal, le Conseil Municipal siègera à 21 conseillers.

Par contre pour le Conseil Communautaire et, conformément à l'article L5211-6-2 1b et c du Code des Collectivités Territoriales, et après consultation du Conseil Municipal le Maire propose la candidature de Mme Nathalie LEGOUPIL.

Le Conseil Municipal valide celle-ci.

**2017/002 : FÉLICITATIONS**

Le Maire a présenté au Conseil Municipal Mr Loïc RENARD, jeune molystrien qui vient d'être nommé Champion Régional de Normandie de Cross.

Le Conseil Municipal le félicite pour cet exploit, à noter que celui-ci est membre du Conseil Municipal des jeunes.

Autre Molystrien récompensé pour son action au sein du club de Tennis, Mr Bernard DELAVALLÉE qui a reçu la médaille de Vermeil de la Fédération Française du Tennis.

Le Conseil Municipal lui est reconnaissant pour son engagement au sein de ce sport.

**2017/003 : COMMISSION ATELIER**

Mr COURSAN, Conseiller Délégué et Responsable de l'Atelier Municipal a précisé au Conseil Municipal que la Commission travaillait actuellement sur la réorganisation et les besoins de ce service pour le budget.

Le Conseil Municipal sera tenu informé des nouvelles modalités de fonctionnement de ce service lors de la prochaine réunion.

#### 2017/004 : COMMISSION CIMETIÈRE

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du jardin du souvenir.

Il s'agit de pierres posées sur un vide sanitaire où les cendres seront dispersées et la pose d'une stèle où les noms des défunts seront mentionnés. 2 solutions peuvent être envisagées soit la Commune fait l'acquisition de plaques uniformes qui sont recédées aux familles, soit la famille fait son libre choix de plaques en respectant certaines conditions précisées dans le règlement du cimetière.

Le Conseil Municipal demande à la Commission de statuer au plus vite sur ces modalités, et autorise le Maire à engager les travaux concernant le jardin du souvenir afin de répondre au plus vite à la demande des familles.

#### 2017/005 : COMMISSION PLU

Mr FURDYNA, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commission PLU s'est réunie à 2 reprises afin d'engager des réflexions sur le PLU Communal, notamment en recensant les zones susceptibles de devenir constructibles et en analysant les démarches des particuliers.

La compétence étant intercommunale, le Conseil Municipal souhaite anticiper les demandes afin d'avoir une cohérence sur l'évolution de la Commune.

#### 2017/006 : TERRAINS

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition des terrains cadastrés section C n° 131 et 132 d'une contenance de 2 hectares 56 ares situés Rue de Balleroy appartenant aux Consorts BLET. Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'avis des Domaines qui ont estimé ces terrains à 60 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre contact avec Maître Raux pour concrétiser cette acquisition au prix demandé.

#### 2017/007 : PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les décisions suivantes, afin de faire face aux arrêts maladie :

- prendre un agent du CAT à raison de 26 heures par semaine qui interviendra auprès du Service des Espaces Verts,
- prendre en contrat pour besoin saisonnier Mr Didier PESQUEREL à raison de 9h/semaine pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> Février 2017 sur la base de l'indice brut 347 et de l'indice majoré 325.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats correspondants.

### 2017/008 : HÔTEL DU COMMERCE

Le Maire propose au Conseil Municipal dans l'éventualité d'une vente de l'hôtel du Marché d'aménager les abords de ce site, notamment pour le stationnement.

Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative à condition d'être propriétaire du foncier à aménager.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

### 2017/009 : REMBOURSEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer le remboursement d'une contravention à un agent de l'ADMR pour un stationnement gênant 2 Rue Yves Bernard.

Cet emplacement est réservé au personnel de la Mairie, les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif à l'article 678 (charges exceptionnelles).

### 2017/010 : BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à dissoudre le budget « Annexe » référencé 370008 « Local 2 ».

En effet, celui-ci n'est plus actif depuis de nombreuses années et n'a plus lieu d'être puisque le local a été repris par une association.

### 2017/011 : FESTIVITÉS

Mr MARIOTTI, Adjoint au Maire, a tenu à revenir sur le Marché de Noël du 17 et 18 Décembre 2016. Celui-ci a été une réussite.

Le Conseil Municipal remercie l'ensemble des participants ; les élus, les bénévoles, les associations, le personnel communal, les Sapeurs-Pompiers, le club d'aéromodélisme, les commerçants qui ont tous contribué à ce succès.

D'autre part, le Conseil Municipal valide le devis concernant le feu d'artifice du 14 Juillet 2017 qui s'élève à 4 800 euros avec la Société « le 8<sup>ème</sup> Art ».